

Télétravail :

Haro sur le chapitre A et chapitre B !!!

Chapitre A : Budget des charges du personnel

Chapitre B : Budget de fonctionnement (immobilier...)

« Savez-vous qu'avec le télétravail, vous pourriez améliorer la productivité de vos salariés entre 5 à 30 % ? » Source : www.teletravailler.fr

Extrait d'un article paru sur le site du Ministère de l'Economie :

Pour les entreprises, le télétravail permet **d'accroître la production** et la productivité, de l'ordre de **5 à 30 %**, de réaliser des économies d'échelle sur les locaux et les dépenses courantes, **d'améliorer la qualité de vie** de ses salariés au travail et par conséquent d'accroître leur motivation et leur implication, de faire **baisser l'absentéisme** et le *turn-over* (rotation du personnel dans l'entreprise). Pour les entreprises, en généralisant le télétravail et en augmentant le nombre de jours télétravaillables, le nombre de bureaux dans l'entreprise pourra être réduit d'où des économies importantes pour celles-ci.



Pour les salariés, le télétravail permet des économies de temps, notamment celui passé dans les transports, une **meilleure gestion du temps de travail**, une plus grande **autonomie dans la gestion des tâches**, une meilleure concentration entraînant une meilleure productivité, une meilleure gestion du rapport entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

Le télétravail va s'amplifier à la MSA avec des contreparties !

Dans certains accords locaux, la journée de télétravail est forfaitisée à 7 heures. Ce qui veut dire :

- **Fini la possibilité de faire donc des RTT !**
- Fin des crédits d'heures lors du télétravail même s'il y a dépassement pour des raisons professionnelles établies ! Au salarié de gérer son temps !



Et oui, c'est un bon soldat le salarié MSA !

Et que de gains obtenus pour l'employeur par une meilleure productivité et des charges amoindries au détriment du salarié !

.../...

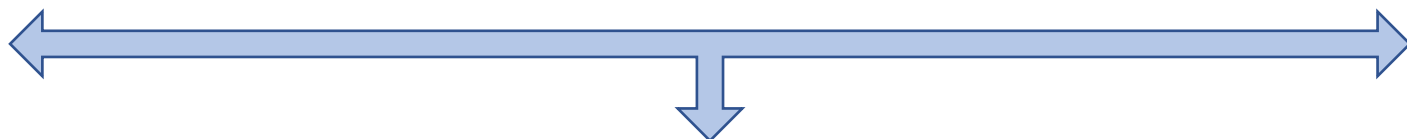
Le développement important du télétravail à la MSA aura pour contrepartie :



- La **réduction des m² de l'espace de travail par salarié**,
- La **suppression des cantines**.
- La **suppression de certains sites** (rapport de la Cour des Comptes)
 - De quelle ampleur sera l'impact sur l'emploi ?
 - Sur les déplacements de salariés vers des « Open Space » au gré des besoins
 - Sur l'allongement du temps de trajet par des distances plus importantes à parcourir d'une agence à une autre
- Et bien sûr, la **réduction des projets d'investissements** Immobiliers (SCI) par la suppression de projets d'agrandissement de locaux et/ou de nouvelles constructions ?

On croit rêver !!! On sait pourquoi les directions se hâtent de vouloir conclure un accord télétravail !! C'est tout bénéfique pour elles : A nous les charges internet, téléphone, électricité, eau, climatisation, nettoyage, secrétariat...

Vous voulez que le monde de demain ressemble à ça ? Réveillez-vous, réfléchissez bien et venez nous rejoindre. Ensemble nous serons plus forts.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

Me syndiquer.

Prendre contact.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse :

Code postal : _____ Ville : _____

Age : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La FNPOS- CGT

Espace Vie Syndicale - case 536 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex.

Téléphone : 01 55 82 87 01 - mail : fede@orgasociaux.cgt.fr

site : Web FNPOS CGT